

**COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois de novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 12 :**

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, MARTIN-COCHER Olivier, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia.

**Étaient absents 3 :** LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, SORNET Émilie.

**Avaient donné procuration 3 :** LEMAITRE Christophe à DELEGLISE Christian, MORVAN Yves à GIRARD Philippe, SORNET Émilie à SCHNEIDER Laëtitia.

**Secrétaires de séance :** CORONEL Célia.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.**

**ORDRE DU JOUR :**

**I. DELIBERATION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

Philippe GIRARD expose le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte des modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Les collectivités doivent notamment désigner un délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

AGATE fait une offre de service DPD, qui présente un intérêt certain au regard de l'inadéquation potentielle des moyens dont la collectivité dispose.

Philippe GIRARD propose donc de désigner AGATE comme DPD de la collectivité.

**VOTE : 13 pour**

**II. DELIBERATION CONCERNANT LA PARTICIPATION A LA PREVOYANCE DU PERSONNEL**

Gérard BORDON rappelle au conseil que le taux de cotisation aux contrats de prévoyance des agents de la collectivité augmentera de 5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui représente une augmentation de 2 à 4 € suivant les agents. La participation mensuelle de la Commune est actuellement de 18 € (pour un agent à temps complet).

Gérard BORDON propose que cette participation soit augmentée de 2 € soit 20 €/mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**VOTE : 13 pour**

### **III. DELIBERATION CONCERNANT LA PARTICIPATION AU CIS (CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS) DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**

Philippe GIRARD informe le conseil que le SDIS porte un projet de construction d'une nouvelle caserne à Saint-Jean-de-Maurienne. Il est rappelé que les services du SDIS couvrent l'ensemble des communes de la 3CMA ainsi que 10 communes de la 4C, dont Sainte-Marie-de-Cuines. Le financement de ce projet revient aux communes et aux EPCI concernées, ainsi qu'au Département par le biais d'une subvention au SDIS. A noter que cette participation des collectivités n'est pas incluse dans leurs contributions annuelles au SDIS.

Le coût estimatif total de ce projet s'élève à 12 820 000 € TTC.

La répartition des charges par collectivité a été calculée sur la base de leur population DGF 2021 (50 % de la pondération), de la moyenne du nombre d'interventions réalisées par le CIS de Saint-Jean-de-Maurienne entre 2016 et 2019 (25 % de la pondération) et du potentiel fiscal de 4 taxes 2021 (25 % de la pondération). Cette répartition fera l'objet d'une convention avec le SDIS.

Ainsi Sainte-Marie participera à hauteur de 2,93 % du montant du projet, soit 157 225,25 €.

Le SDIS propose un échéancier des versements des participations des collectivités en fonction de l'exécution budgétaire effectuée par le SDIS, prévue sur une période de 8 ans à partir de 2023. Cet échéancier conduirait à des versements annuels très variables, avec une concentration de ceux-ci entre 2027 et 2029 sur des sommes importantes. Afin d'avoir une meilleure lisibilité financière et une planification des dépenses plus adaptée aux finances de la commune, Philippe GIRARD propose de lisser la participation annuelle (même montant chaque année), à partir de 2023 ou de 2024, en fonction des possibilités.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à choisir le principe de participation le mieux adapté à la collectivité, ainsi qu'à signer les documents afférents.

**VOTE : 13 pour**

### **IV. DELIBERATION CONCERNANT LE PASSAGE COMPTABLE EN M57**

Philippe GIRARD explique que les normes comptables des collectivités vont changer.

Les normes M4 et M14 étaient applicables à la commune de Saint-Marie-de-Cuines. Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le référentiel M57 peut être appliqué par toutes les catégories de collectivités (des communes aux régions). Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités est ainsi programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela va entraîner une modification de la nomenclature budgétaire et comptable.

Philippe GIRARD propose donc d'approuver le passage au référentiel M57.

**VOTE: 13 pour**

**V. DELIBERATION CONCERNANT LE CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROJET CHEMIN DU LAVOIR**

Gérard BORDON rappelle que suite à la demande d'un habitant de créer une nouvelle sortie de sa propriété Chemin du lavoir, il s'est avéré qu'un poteau électrique était gênant.

Une demande avait été faite à ARC ENERGIES MAURIENNE concernant l'enlèvement de celui-ci. En réponse, le SIVU envisage l'enfouissement des réseaux électriques du secteur (qui comporte 3 habitations).

Gérard BORDON avait proposé au conseil de profiter du chantier pour rénover en parallèle les réseaux eau, assainissement et téléphonie de ce chemin. Les travaux se dérouleraient fin 2024-début 2025. Pour rappel le projet a été validé par le conseil du 28 septembre dernier.

Des maîtres d'œuvre ont été rencontrés et la commune propose de faire un choix identique à celui d'ARC ENERGIES MAURIENNE. Profil Etudes a proposé un devis de 8 400 € HT et G-HOME 6 950 € HT.

Il est proposé de faire appel à G-HOME, ARC ENERGIES MAURIENNE proposera ce même choix lors de son CONSEIL Syndical du 22 novembre.

**VOTE : 13 pour**

La convention proposée par ARC ENERGIES MAURIENNE prévoit la répartition des dépenses de frais généraux et de maîtrise d'œuvre entre les parties suivant l'estimation du projet du Maître d'œuvre retenu soit 59,42 % pour la commune et 40,58 % pour le SIVU AEM.

	TRAVAUX	MAITRISE D'OEUVRE
COMMUNE	38 101.75 €	4129,69 €
ARC ENERGIES MAURIENNE	26 016.50 €	2820,31 €
TOTAL	64 118.25 €	6950,00 €

Des subventions seront à solliciter.

**VOTE pour la mise en place de cette convention : 13 pour**

**VI. DELIBERATION CONCERNANT LA MAITRISE D'ŒUVRE DU RTM POUR LE PROJET DE SECURISATION DE LA ROUTE DE CHAMPFLEURY**

Abdel BELHADDAD rappelle que la route de Champfleury présente des signes d'affaissement sur un linéaire de 100 m situé entre le canal EDF et le premier virage en aval du hameau.

La commune a demandé l'avis du RTM sur les mesures à prendre pour assurer la pérennité de cette route communale. Une visite a eu lieu le 28/04/2023, qui a permis de constater la présence de fissurations de l'enrobé, mais pas de glissement de l'ensemble. On note

cependant des signes de ravinement et des fissurations qui indiquent une faiblesse en bordure de route côté aval.

Après étude, le RTM propose un devis pour la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation de la route, de 5 800 € HT.

Il est ainsi proposé de mandater le RTM pour la maîtrise d'œuvre du projet.

**VOTE : 13 pour**

**VII. DELIBERATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE COUPES ONF POUR 2024**

Christian DELEGLISE rappelle que le conseil municipal a voté en 2018 un plan d'aménagement pour la période 2018-2038.

Pour 2023 étaient prévues les coupes des parcelles 21 et 22 et pour 2024 est prévue la coupe de la parcelle 19. L'ONF demande un report de ces coupes à 2025.

Par ailleurs, à la demande d'un particulier, l'ONF souhaite vendre sur pied le bois de la parcelle 55, dans la combe du Toral. La commune prendra en charge le façonnage.

Des affouages de mélèzes et châtaigniers sont prévus parcelle 6 (piste du Chaney). Le Maire doit valider les coupes de produits sanitaires et accidentels.

**VOTE : 15 pour**

**VIII. DELIBERATION CONCERNANT L'ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR LE GROUPE SCOLAIRE**

Françoise BOZON-VIAILLE informe le conseil que le groupe scolaire souhaite acquérir un nouveau vidéoprojecteur. En effet, la classe de PS et MS n'est pas équipée et Mme LAMY, institutrice nouvellement nommée, a l'habitude de travailler sur supports numériques, notamment pour l'apprentissage de l'expression orale.

Françoise BOZON-VIAILLE propose au conseil de donner un accord de principe pour l'achat d'un vidéoprojecteur.

**VOTE pour mandater Françoise BOZON-VIAILLE pour solliciter des devis : 15 pour**

**IX. DELIBERATION CONCERNANT DES CREANCES NON RECOUVREES A PROVISIONNER**

Philippe GIRARD rappelle que les retards de paiement font porter un risque sur le recouvrement des créances. Au niveau comptable il est ainsi nécessaire de prévoir une provision pour dépréciation des comptes tiers concernés. Cela permet de donner une image fidèle du résultat annuel de la collectivité.

Le montant de la provision s'appuie sur l'état des créances depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice), sachant qu'il est recommandé de provisionner au minimum 15 % de ces créances

non acquittées. Philippe GIRAD propose de provisionner 20 %, soit 334 €, à prévoir sur le budget principal 2024 et 730 € à prévoir sur le budget EAU 2024.

**VOTE : 15 pour**

#### **X. MOTION DE SOUTIEN POUR LES JO 2030, PROPOSEE PAR LES REGIONS AURA ET PACA**

Philippe GIRARD explique que l'été dernier les deux Régions AURA et PACA ont présenté une candidature commune pour l'organisation des JO de 2030. Elles mettent en avant des jeux neutres en carbone, utilisant les infrastructures existantes et disent proposer les premiers JO d'hiver « durables ».

Les discussions portent sur l'exemplarité potentielle d'un tel projet et sur les retombées éventuelles des JO en Maurienne.

**VOTE pour accorder une motion de soutien au projet : 11 pour, 4 abstentions**

#### **XII. QUESTIONS DIVERSES**

- Mise en place d'un « comité de pilotage » début 2024 pour organiser l'accueil du club bouliste de Chialamberto en Italie, dans la perspective d'un éventuel jumelage entre les deux communes : les personnes intéressées pour y participer pourront se faire connaître d'ici la fin de l'année.
- Pour les fêtes de fin d'année, il est prévu cette année d'installer de nouveau les illuminations (LED).
- On prévoit également de renouveler les deux soirées conviviales pour les habitants de Sainte-Marie (devant la mairie et aux Champagnes), qui ont eu beaucoup de succès l'année dernière.
- Bilan radars pédagogiques du mois d'octobre : la grande majorité des automobilistes respectent les limitations de vitesse à près de 95%. Mais on a encore quelques passages à des vitesses très excessives. Des rencontres ont été organisées avec le département et la gendarmerie afin de décider des actions à entreprendre. Les relevés de radar seront diffusés via le site Internet de la commune.
- Bernard GROS informe le conseil qu'à compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.  
Le SIRTOMM propose la mise à disposition gratuite de composteur individuel.  
Une réunion a eu lieu avec DECLICC pour essayer de mettre en place le tri des déchets de la cantine.

Bernard GROS indique que la déchèterie verte route des Iles fermera le 29 novembre à midi.

- Au Conseil d'école du 17 octobre, l'équipe enseignante a déploré les températures très élevées dans les locaux aux mois de mai, juin, juillet et septembre. Elle demande à la commune de trouver des solutions.  
Les pistes à l'étude sont notamment l'installation de brises soleil, de rafraichisseurs d'air ou de ventilation double-flux. La commune a contacté l'architecte qui était en charge du chantier du groupe scolaire afin d'étudier les différentes solutions.

La séance est levée à 21h00